



Coordinatrice de l'événement : « EvénementPlus » : Madame Kim Lazzarelli 079/673.27.95 -  
Email : kim@evenementplus.ch

## Demande d'emplacement pour tenanciers stands

### PROMOTIONS 2018

Vendredi 29 juin

Spécialité proposée : ..... Estimation nombre de repas : .....

Les demandes devront être accompagnées d'une liste des denrées proposées et de leur prix de vente.  
**Seuls les dossiers complets reçus au plus tard le 31 mars 2018 seront pris en considération.**

|                 |       |                     |       |
|-----------------|-------|---------------------|-------|
| Raison sociale  | _____ | Spécialité proposée | _____ |
| Nom             | _____ | Prénom              | _____ |
| Adresse         | _____ | NP- Ville           | _____ |
| Téléphone privé | _____ | Mobile              | _____ |
| E-Mail          | _____ |                     |       |

Si votre dossier est accepté, vous recevrez, au plus tard le 30 avril 2018, une confirmation d'emplacement accompagnée de la liste des denrées autorisées à la vente et les prix de vente que vous vous engagerez à pratiquer. Sera également annexée à cet envoi une facture, **à régler au plus tard le 15 mai 2018**, pour confirmer votre accord et garantir la réservation de place. **Passé ce délai, l'emplacement sera libre de droits et redistribué.**

#### Réservation de place

La location d'une place de 3x4m avec deux tables communales s'élève à CHF 200,--.

#### Tentes

- Dans la mesure du stock disponible, une tente de 3x4m peut être mise à disposition sur réservation pour CHF 100,--/pièce.
- Les tentes privées sont autorisées et doivent être impérativement installées avant 10 heures sur l'emplacement attribué.

Les caravanes spécialisées ne dépassant pas les dimensions de 3x4m sont autorisées au même tarif qu'une place standard.

Pour tout dépassement de surface, un supplément sera perçu (CHF 20,-- le mètre supplémentaire, max. 3 mètres. Pour une surface supérieure, deux emplacements sont requis).

Les dimensions devront être précisées dans la demande (timon compris).

Demande de réservation 1 place 2 tables comprises CHF 200,—

Table communale supplémentaire 1 x 3 mètres CHF 5.--/pce ..... CHF .....

*Dimension en mètres  
largeur – longueur timon compris*

Caravane ou Remorque oui – non .....

Surtaxe de CHF 20.--/m supplémentaire, soit : CHF .....

*Dimension en mètres*

Tente privée oui – non ..... CHF 0,—

Surtaxe de CHF 20.--/m supplémentaire, soit : CHF .....

Petite tente communale oui – non (3 x 4 mètres) CHF 100,—

**Total des frais de location** CHF .....  
=====

### Matériel utilisé

|                         | Nombre     | Ampers       |
|-------------------------|------------|--------------|
| ▪ Friteuse(s)           | .....      | .....        |
| ▪ Plaques électriques   | .....      | .....        |
| ▪ Frigo(s)              | .....      | .....        |
| ▪ Grill(s) à feu ouvert | .....      | .....        |
| ▪ Utilisation du gaz    | <b>oui</b> | <b>- non</b> |



..... x 10 Amper



..... x 16 Ampers



..... x 32 Ampers

Pour éviter l'augmentation du prix des stands et pour favoriser la diversité des mets sur le site, seules les denrées énoncées sur la confirmation d'emplacement pourront être vendues au prix imposé par la commune. **Seuls les prix officiels, que vous pourrez retirer sur place, pourront être affichés dans les stands.**

*Détail*

*Prix de vente  
à l'unité*

|       |           |
|-------|-----------|
| _____ | CHF _____ |
| _____ | CHF _____ |
| _____ | CHF _____ |
| _____ | CHF _____ |
| _____ | CHF _____ |
| _____ | CHF _____ |
| _____ | CHF _____ |
| _____ | CHF _____ |
| _____ | CHF _____ |
| _____ | CHF _____ |

**Conditions générales**

Le locataire s'engage :

- A faire parvenir la demande d'emplacement **avant le 31 mars 2018** à la commune de Plan-les-Ouates, route des Chevaliers-de-Malte 3, 1228 Plan-les-Ouates – A l'attention de Mme Kim Lazzarelli ou par mail à [kim@evenementplus.ch](mailto:kim@evenementplus.ch).
- A s'acquitter auprès de la commune des frais de location **avant le 15 mai 2018**, uniquement sur facture au moyen du bulletin de versement annexé à celle-ci ou directement auprès du Service financier de l'administration communale, durant les heures d'ouverture de la Mairie.
- A installer sa ou ses tente(s) privée(s) avant 10 heures sur l'emplacement qui lui aura été attribué.
- A mettre en place son stand le vendredi **29 juin 2018** entre 10 heures et 13 heures **au plus tard**. Passé ce délai, aucun véhicule ne pourra circuler ou stationner sur le site.
- A disposer de tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de ses appareils et de son stand (**notamment câbles électriques (1 enrouleur de 50 mètres), double(s) prises(s), 1 tuyau d'eau avec prises "Garden" environ 50 m, protection pour les tables et le sol ainsi qu'un extincteur**).
- A ouvrir son stand dès 18 heures et jusqu'à la fin de son stock mais au plus tard jusqu'à 1 heure du matin.
- A ne vendre que les denrées autorisées sur la confirmation d'emplacement (*les boissons ne sont pas autorisées dans les stands alimentation*).
- A afficher et pratiquer les prix officiels indiqués sur la confirmation d'emplacement.
- A rendre sa place et le matériel mis à disposition, propres et en bon état dès la fin de la manifestation.
- A ne brancher que les installations électriques énoncées ci-dessus.
- A respecter les normes d'hygiène exigées selon la directive pour buvette temporaires du service de la consommation et des affaires vétérinaires de la République et Canton de Genève (voir copie ci-jointe).
- A respecter l'environnement en utilisant de la vaisselle, des serviettes, couverts et emballages (même pour les paninis, kebabs, sandwiches) **biodégradables** agréées par l'organisateur, selon la consigne du Service de l'Environnement et des Espaces Verts de la Commune de Plan-les-Ouates.
- A procéder **au tri sélectif des déchets sur le stand et à leur évacuation dans les installations mises à disposition à cet effet**.
- A obtenir auprès des services compétents une autorisation d'exploitation.
- **A respecter les consignes en matière de buvette temporaire, faute de quoi le présent contrat sera caduc et la fermeture du stand immédiate.**

La commune de Plan-les-Ouates s'engage :

- A définir l'attribution des emplacements et à garantir les réservations confirmées. Cette confirmation **entrera en vigueur après le paiement des frais de location au plus tard mi-mai**.
- A faire parvenir aux locataires **d'ici au 6 juin 2018** le plan du site et la confirmation d'emplacement établie sur la base de la demande d'autorisation figurant ci-dessus, si elle est acceptée.
- A mettre, en outre, à disposition,
  - 2 tables par stand
  - l'éclairage
  - des sorties d'eau avec des prises « Garden » à moins de 50 mètres de l'emplacement
  - la puissance électrique utile au fonctionnement des appareils électriques utilisés (selon réservation ci-dessus).
- A installer l'éclairage du stand avant 18h.
- A mettre à disposition les bennes à déchets nécessaires.
- A obtenir auprès des autorités compétentes les autorisations nécessaires pour la tenue de la manifestation.

J'atteste avoir pris connaissance :

- ☐ de la directive pour buvettes temporaires du service de la consommation et des affaires vétérinaires de la République et Canton de Genève
- ☐ de la consigne du Service de l'Environnement et des Espaces Verts de la Commune de Plan-les-Ouates
- ☐ des conditions générales de la demande d'emplacement pour tenanciers de stand aux Promotions 2018

Date :

Signature :